



## **RÈGLEMENT CONCERNANT LE PAIEMENT DES COTISATIONS**

*Lo forme masculine est privilégiée.*

La cotisation est due intégralement selon le barème édité par le club même si un joueur arrive en cours de saison de même qu'aucun remboursement n'est prévu pour un joueur quittant le club en cours de saison.

### **ECOLE DE FOOTBALL :**

La cotisation de l'école de football **est payable également par virement bancaire lors de la reprise de l'école de football au début du mois de septembre. Les places étant limitées, il est conseillé que les cotisations des enfants déjà membres du club soient payées avant la reprise.**

### **JUNIORS, ACTIFS, SENIORS :**

Les cotisations juniors, actifs et seniors **sont payables jusqu'au 5 septembre** (envoi de la cotisation début août). Un unique rappel est envoyé aux alentours du 10 septembre laissant **un dernier délai à fin septembre** afin de régler la cotisation. Sans versement reçu en faveur du club **au 30 septembre, le joueur est suspendu administrativement et ne peut plus être aligné en match de championnat/coupes de même qu'il ne peut pas participer aux entraînements jusqu'au règlement intégral de sa cotisation.**

### **NOUVEAU JOUEUR :**

La cotisation est payable à l'inscription du nouveau joueur. Sa qualification lui permettant d'être aligné en match sera effectuée une fois le règlement intégral perçu.

### **PAIEMENT DE LA COTISATION À L'INSCRIPTION POUR ÊTRE QUALIFIÉ**

**IBAN CH22 8080 8003 82341155 7**

**BANQUE RAIFFEISEN, 1213 PETIT-LANCY**

### **MONTANT DES COTISATIONS POUR LA SAISON 2024-2025 :**

En CHF	Catégorie 1	Catégorie 2	
	Saison	Saison	
	2024-2025	2024-2025	
Ecole de foot (G, F)	250.-	250.-	* Dans un souci de transparence, le FC Perly-Certoux a décidé de rétrocéder la subvention Jeunesse & Sport attribuée par la Confédération Helvétique aux joueurs bénéficiaires soit les jeunes de la catégorie 1 Juniors.
Juniors E*	300.-	350.-	
Juniors D*	300.-	350.-	
Juniors C*	300.-	350.-	
Juniors B*	300.-	350.-	
Juniors A*	300.-	350.-	
Juniors FF*	300.-	350.-	Catégorie 1 : Joueur de nationalité suisse ou étrangère domicilié en Suisse ou joueur de nationalité suisse domicilié à l'étranger.
Actifs	350.-	350.-	Catégorie 2 : Joueur de nationalité étrangère domicilié à l'étranger (CHF + 50.-).
Séniors	350.-	350.-	
Féminines	250.-	250.-	

Perly-Certoux, août 2024

[www.fc-pc.ch](http://www.fc-pc.ch)

[info@fc-pc.ch](mailto:info@fc-pc.ch)